

## Compte-rendu du Conseil municipal du mardi 03/07/2012, 18h30.

Présents : M. CORNETTE Gilles, M. FLOUZAT Roland, Mme BOUHOURL Henriette, M. GRILLON Hubert, Mme PASQUIER Michèle, Mme GUERY JALMAIN Nicole, M. DHOMPS Jacques, Mme RAPEAU Lydie, Mme SPALKE Mireille, M. LHAUTE Sylvain, M. GERMAIN Thierry, Mme NANDROT Anic, Mme DESTREM Michèle

Représentés : Mme LECORDIER Denise représentée par M. GRILLON Hubert

Absente : Mme CHARUA Josette

Début de séance : 18h40

Secrétaire de séance : M. FLOUZAT Roland

Lecture du cahier de délibération et signatures.

### **1. Création d'un nouveau contrat d'agent de développement touristique et culturel :**

Le contrat d'agent de développement touristique et culturel arrive à échéance. Monsieur le Maire rappelle l'engagement du Conseil Municipal, depuis 4 années, dans une démarche de développement économique basée sur l'amélioration de l'accueil touristique et la création d'une animation culturelle de notre commune. Il ajoute que le poste d'agent est indispensable pour permettre le succès de cette démarche. Il propose à l'assemblée que chacun s'exprime sur ce sujet. Me NANDROT exprime son attachement à cette démarche et souhaite que ce poste soit maintenu.

Monsieur le Maire propose de voter au scrutin public par lequel chacun exprime individuellement son vote, ce qu'acceptent les conseillers municipaux. La question porte sur la création d'un poste d'agent de développement touristique et culturel à 35h/semaine.

Résultats du vote : M. CORNETTE Gilles, **POUR** ; M. FLOUZAT Roland, **POUR** ; Mme BOUHOURL Henriette, **POUR** ; M. GRILLON Hubert représentant Mme LECORDIER Denise, **CONTRE** (2 voix) ; Mme PASQUIER Michèle, **POUR** ; Mme GUERY JALMAIN Nicole, **CONTRE** ; M. DHOMPS Jacques, **CONTRE** ; Mme RAPEAU Lydie, **CONTRE** ; Mme SPALKE Mireille, **CONTRE** ; M. LHAUTE Sylvain, **POUR** ; M. GERMAIN Thierry, **CONTRE** ; Mme NANDROT Anic, **POUR** ; Mme DESTREM Michèle, **CONTRE** ; soit 8 voix CONTRE, 6 voix POUR.

La création de ce poste est refusée.

### **2. Convention de gestion de la base de location de canoës et vélos :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le texte final de la convention qui sera signée avec le prestataire pour la gestion de la base de canoës. Cette convention prévoit le règlement par le prestataire d'un loyer annuel de 1800€ pendant la durée de cette convention, soit 6 ans. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les termes de cette convention par 13 voix POUR et 1 abstention et donne pouvoir au maire ou aux adjoints de signer cette convention.

### **3. Bail commercial pour le local boulangerie :**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le texte final du contrat de bail qui sera signé avec le prestataire pour la gestion du Point Froid dans les locaux de l'ancienne boulangerie. Le montant du loyer annuel est de 3600€. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les termes du contrat de bail par 13 voix POUR et 1 abstention et donne pouvoir au maire ou aux adjoints de signer ce contrat de bail.

#### **4. Travaux pour la recherche d'un nouveau captage d'eau potable :**

Monsieur le Maire fait le point sur la recherche d'un nouveau captage d'eau potable. Un pompage en hautes eaux, demandé par l'hydrogéologue agréé, ne peut être mené du fait du bas niveau des eaux de la Loire depuis septembre 2011. Une réunion sera bientôt programmée avec nos collègues de Jouet-sur-l'Aubois pour étudier la suite à mener.

#### **5. Choix d'une entreprise pour les travaux d'assainissement :**

Suite à l'appel d'offre lancé pour le choix d'une entreprise chargée de réaliser les travaux sur le réseau d'assainissement et l'actuelle station d'épuration, le Conseil Municipal choisit à l'unanimité l'entreprise SEGEC pour un montant de 294907€ HT et donne pouvoir au maire et aux adjoints pour signer ce marché.

#### **6. Nouvelle règle d'urbanisme.**

Après étude du courrier de la Préfecture précisant les termes de la loi du 20 mars 2012 relative à la majoration de 30% des droits à construire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas se prononcer. Dans ces conditions, ce dispositif s'appliquera automatiquement à compter du 20 décembre 2012.

#### **7. Ouverture d'une ligne de crédit de Trésorerie**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité d'ouvrir une ligne de crédit de trésorerie pour financer les travaux connexes à la Loire à vélo en attendant le remboursement de TVA et le versement des subventions. Monsieur le Maire a consulté plusieurs organismes de crédit mais une seule offre est arrivée à temps pour la réunion de ce jour. Cette question est reportée à une prochaine réunion pour permettre la réception de toutes les offres.

#### **8. Questions diverses**

- a. Le contrat d'une employée de la mairie arrivant à échéance le 31 août prochain, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire ce contrat à durée déterminée, à temps non complet de 17h30 hebdomadaires du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 10 juillet 2013.
- b. Achat d'une débroussailleuse : Le Conseil Municipal choisit à l'unanimité la proposition du fournisseur Garage MAHAUT de Cours-les-Barres pour un montant de 562,40€ TTC
- c. Achat de 4 pneus de tracteur : Le Conseil Municipal choisit à l'unanimité la proposition du fournisseur Godignon Pneus pour un montant de 1691,80€ HT
- d. Monsieur le Maire présente les arrêtés du Préfet dans le cadre du SDCI. Le Conseil Municipal décidera ultérieurement, après examen, de la position à adopter.
- e. Monsieur le Maire présente la proposition de calendrier de chasse adressée par la société le Brocard Marseillais. Le Conseil Municipal étudiera cette proposition lors d'une prochaine réunion.
- f. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'arrêté qu'il prendra portant réglementation des dépôts sauvages sur le territoire de la commune. Cet arrêté vise à réprimer les comportements inciviques en harmonisant la règle sur l'ensemble du territoire desservi par le SMIRTOM Saint-Amandois.

Fin de la séance à 20h55.

